



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Dépenses annexes afférentes au plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a constaté avec préoccupation qu'aucune information concrète n'avait été communiquée aux États Membres au sujet des dépenses afférentes au plan-cadre d'équipement, et prié le Secrétaire général d'inclure les renseignements voulus dans son sixième rapport annuel et de n'épargner aucun effort pour financer ces dépenses à l'aide du budget qu'elle a approuvé pour le plan-cadre.

Un grand nombre de dépenses annexes devront être engagées à partir du milieu de l'année 2008. Le plan-cadre d'équipement sera donc perturbé par des retards si les activités qui s'y rapportent ne progressent pas de manière synchronisée. À ce propos, le Secrétaire général présente des propositions sur le financement des dépenses annexes, que l'Assemblée générale est invitée à examiner prochainement.

Le Secrétaire général s'est efforcé de financer les dépenses annexes à l'aide du budget qui a été approuvé pour le plan-cadre d'équipement. Toutefois, au terme d'un examen, il a été établi qu'il était impossible de les maintenir dans les limites de ce budget.

Le présent rapport indique, pour chacun des départements qui fourniront un appui pendant les travaux, les dépenses annexes à prévoir au titre du plan-cadre d'équipement.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur les propositions et sur le financement de ces dépenses.



I. Introduction

1. Depuis plusieurs années, il est entendu que, au cours de la phase de construction du plan-cadre d'équipement, les effectifs et les budgets de fonctionnement devront être augmentés temporairement dans certains services du Secrétariat qui appuieront l'exécution des travaux, tels que le Département de la sûreté et la sécurité, le Département de l'information, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de la gestion.

2. Les dépenses additionnelles afférentes au mobilier et au matériel ont été analysées pour la première fois dans le troisième rapport annuel¹ sur le plan-cadre d'équipement. Les dépenses de personnel et des dépenses opérationnelles supplémentaires ont été évoquées ultérieurement dans le quatrième rapport annuel² et, dans le cinquième rapport annuel³, il a été réaffirmé que les coûts afférents aux travaux ne figuraient pas dans le budget du plan-cadre, mais qu'ils seraient soumis à l'examen de l'Assemblée générale « une fois qu'ils auraient été définis, soigneusement étudiés et vérifiés par rapport au budget et au calendrier du plan ».

3. Dans sa résolution 62/87 du 10 décembre 2007, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure les renseignements voulus dans son sixième rapport annuel et de n'épargner aucun effort pour financer ces dépenses à l'aide du budget qu'elle a approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

4. À la suite d'un examen effectué au sein du Secrétariat, on a conclu que la plupart des départements auraient besoin de ressources pour appuyer le plan-cadre d'équipement à partir du milieu de l'année 2008 (« dépenses annexes »). Le Secrétaire général s'est efforcé de financer les dépenses annexes, déterminées au niveau des départements, à l'aide du budget qui a été approuvé pour le plan-cadre, mais il a établi qu'il serait impossible de maintenir les dépenses dans les limites de ce budget sans porter atteinte à l'intégrité du projet. Ce projet pourrait être considérablement retardé si les travaux connexes ne sont pas entrepris et si les moyens requis au sein des autres départements pour 2008 et 2009 ne sont pas mis en place au milieu de l'année 2008. Le budget que l'Assemblée générale a approuvé pour le plan-cadre d'équipement était conçu pour les activités et les besoins spécifiques définis dans les rapports antérieurs du Secrétaire général. Par conséquent, en vertu des procédures et des directives établies par l'Assemblée, toute réaffectation de fonds prélevés sur ce budget à des fins autres que l'exécution du projet nécessiterait son approbation.

5. En même temps, on se souviendra que, dans son rapport sur la sécurité et la continuité des opérations informatiques et télématiques et la reprise après sinistre (A/62/477), le Secrétaire général a présenté des propositions, notamment celle qui tendrait à regrouper cinq centres de données informatiques dans deux installations situées l'une sous la pelouse nord, l'autre à Long Island City. Dans ce rapport, qui n'a pas encore été examiné par la Cinquième Commission, on notait que l'exécution du plan-cadre d'équipement posait un risque majeur pour la continuité des activités informatiques. Le centre de données qu'il est proposé de créer à Long Island City devait remplacer le centre secondaire du bâtiment DC2 et l'installation de la pelouse nord remplacerait les centres qui sont actuellement installés dans le bâtiment du

¹ A/60/550 et Corr.1 et 2, par. 9 g).

² A/61/549, par.9.

³ A/62/364 et Corr.1, par.35.

Secrétariat. Les propositions qui ont trait aux centres de données de Long Island City et de la pelouse nord devraient être considérées comme faisant partie intégrante de celles qui figurent dans le présent rapport, faute de quoi la mise en œuvre du plan-cadre se trouverait compromise.

6. On trouvera dans les tableaux 1 et 2 ci-après une récapitulation des dépenses annexes prévues au titre du plan-cadre d'équipement pour la période allant de 2008 à 2013, par chapitre et par objet de dépense.

Tableau 1

Dépenses annexes prévues au titre du plan-cadre d'équipement^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>		<i>Total des dépenses prévues 2008-2013</i>
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2013</i>	
Chapitre 2	995,3	1 815,6	2 810,9
Chapitre 27	4 254,0	30 035,8	34 289,8
Chapitre 28 D	17 958,8	74 145,4	92 104,2
Chapitre 33	18 831,2	35 102,4	53 933,6
Total partiel	42 039,3	141 099,2	183 138,5
Chapitre 35 ^b	3 457,4	7 155,8	10 613,2
Total	45 496,7	148 255,0	193 751,7

^a Aux taux courants de 2008-2009.

^b À compenser par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre I des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Tableau 2

Récapitulation des prévisions de dépenses par objet de dépense^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>		<i>Total des dépenses prévues 2008-2013</i>
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2013</i>	
Autres dépenses de personnel	18 938,9	39 363,5	58 302,4
Consultants et experts	3 528,0	–	3 528,0
Frais de voyage du personnel	69,5	–	69,5
Services contractuels	2 691,3	1 748,1	4 439,4
Frais généraux de fonctionnement	5 663,0	5 800,0	11 463,0
Fournitures et accessoires	937,0	499,3	1 436,3
Mobilier et matériel	5 957,5	92 188,3	98 145,8
Amélioration des locaux	4 254,1	1 500,0	5 754,1
Total partiel	42 039,3	141 099,2	183 138,5

	<i>Dépenses prévues</i>		<i>Total des dépenses prévues</i>
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2013</i>	<i>2008-2013</i>
Divers ^b	3 457,4	7 155,8	10 613,2
Total	45 496,7	148 255,0	193 751,7

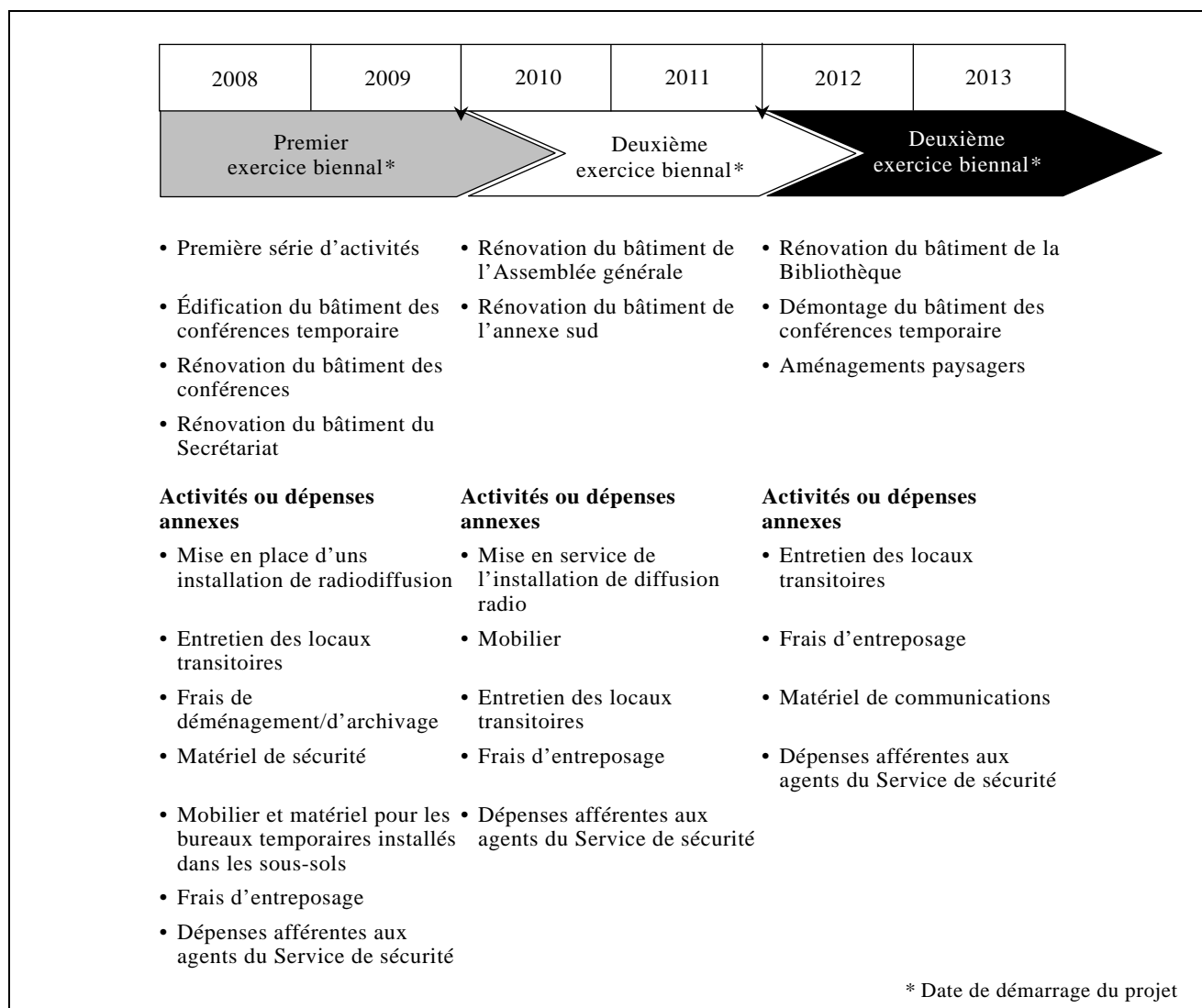
^a Aux taux courants de 2008-2009.

^b À compenser par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre I des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

II. Calendrier

7. Les crédits demandés dans le présent rapport pour couvrir les dépenses annexes afférentes au plan-cadre d'équipement ont été examinés de manière approfondie par l'équipe chargée du projet afin d'assurer une synchronisation entre les prévisions de dépenses et le calendrier du projet. À cet égard, le diagramme ci-dessous indique les corrélations entre, d'une part, les périodes de temps et, d'autre part, les travaux prévus au titre du plan-cadre (partie supérieure du diagramme) et les activités ou les dépenses annexes que les départements concernés devront entreprendre ou engager (partie inférieure du diagramme).

8. Le plan-cadre devrait engendrer un important volume d'activités et, partant, de dépenses, au cours de l'exercice 2008-2009. Certaines de ces activités se prolongeront sur les exercices ultérieurs, à savoir celles qui impliquent l'installation et la mise en service d'équipements après des achats (par exemple, pour mettre en place une installation de radiodiffusion, il faudra acheter du matériel, l'installer, le tester et le mettre en service).



III. Détermination des dépenses annexes

9. La rénovation des bâtiments du Secrétariat de l'ONU à New York entraîne des complications diverses. Le principal obstacle réside dans la nécessité de maintenir la sécurité, les opérations et les services à des niveaux adéquats dans un ensemble de locaux dispersés. Pour faire face à ces difficultés, il y a un certain nombre de facteurs à prendre en considération. Dans les paragraphes qui suivent, on décrit quelques-unes des difficultés et on indique le montant des ressources qu'il faudra allouer aux départements pour assurer la réalisation du projet de rénovation en temps voulu en évitant autant que possible de perturber les activités. Des informations sont également fournies sur le remplacement des installations de radiodiffusion ainsi que du mobilier et du matériel pour les bâtiments rénovés. Comme les activités des départements qui sont exposées ci-dessous sont synchronisées avec le calendrier d'exécution du plan-cadre d'équipement, il y aurait

lieu de prévoir des ressources pour trois exercices biennaux : les exercices 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013.

10. Une première série de travaux intensifs d'analyse de valeur a été accomplie en vue de maintenir le projet dans les limites du budget de 1 876 700 000 dollars approuvé pour le plan-cadre d'équipement. À ce stade, les économies qui pourraient être réalisées sur les coûts commerciaux pour réduire le montant du dépassement de 219 millions de dollars indiqué dans le cinquième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/62/364 et Corr.1) sont évaluées à 106 millions de dollars. Ces économies sont réparties sur tous les secteurs du projet, mais concentrées essentiellement sur les systèmes mécaniques et électriques. Elles n'ont pas d'incidences négatives sur les caractéristiques fonctionnelles et l'opération d'analyse de la valeur se poursuivra pendant tout le reste de la phase de conception. Étant donné que le montant des économies obtenues grâce à cette analyse représente moins de la moitié du dépassement prévu, il est hautement improbable à ce stade que l'on parvienne à trouver des ressources supplémentaires suffisantes pour couvrir les dépenses annexes.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

11. Un montant estimatif de 2 810 900 dollars sera nécessaire pour la durée du projet au titre des autres dépenses de personnel afin de permettre au Département de continuer d'assurer les services d'appui requis pour les systèmes essentiels, notamment les systèmes de gestion des réunions et des documents. Des ressources doivent également être prévues pour le déplacement et l'installation d'applications informatiques propres au Département.

Tableau 3
Récapitulation des prévisions de dépenses, par chapitre et par objet de dépense^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Frais de voyage du personnel</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Dépenses diverses</i>	Total
Chapitre 2	2 810,9	–	–	–	–	–	–	–	–	2 810,9
Chapitre 27	–	3 504,0	–	750,0	–	–	30 035,8	–	–	34 289,8
Chapitre 28 D	6 210,2	24,0	69,5	2 705,9	10 454,5	–	66 886,0	5 754,1	–	92 104,2
Chapitre 33	49 281,3	–	–	983,5	1 008,5	1 436,3	1 224,0	–	–	53 933,6
Total partiel	58 302,4	3 528,0	69,5	4 439,4	11 463,0	1 436,3	98 145,8	5 754,1	–	183 138,5
Chapitre 35	–	–	–	–	–	–	–	–	10 613,2	10 613,2
Total	58 302,4	3 528,0	69,5	4 439,4	11 463,0	1 436,3	98 145,8	5 754,1	10 613,2	193 751,7

^a Aux taux courants de 2008-2009.

Chapitre 27

Département de l'information

12. Le montant des ressources nécessaires pour la période 2008-2013 est estimé à 34 289 800 dollars. Des services de consultants (3 504 000 dollars) sont requis afin d'aider à concevoir un outil intégré de gestion pour la télévision, la radio, la vidéo et les produits audio, avec l'automatisation des archives et la mise en place d'un système centralisé de contrôle robotique pour les caméras. Le système intégré est inscrit à la rubrique Mobilier et matériel et son coût est estimé à 30 035 800 dollars. Ce montant permettrait d'assurer le remplacement du matériel de radiodiffusion actuel, qui est vétuste, par du matériel moderne, conforme aux normes les plus récentes en vigueur dans l'industrie. Le nouveau centre de production audiovisuelle sera combiné avec les services liés à l'installation de caméras robotisées et aux techniques de numérisation du son, ce qui permettra d'assurer la transmission d'images vidéo entre le Siège et les bureaux extérieurs sans interruption. Les opérations du Département seront également simplifiées et la productivité augmentera grâce à cette modernisation. Le montant indiqué ci-dessus couvre l'achat de l'ensemble du matériel lié au centre d'opérations des médias, à la régie centrale, au contrôle de la production télévisuelle à haute définition, aux salles de montage pour des formats de haute définition non linéaires, à la régie du son, aux régies de production radio et aux studios de radiodiffusion, y compris l'infrastructure pour le local central d'hébergement des équipements.

13. Un montant de 750 000 dollars est nécessaire au titre des services contractuels pour la reconfiguration d'un studio de radiodiffusion lié au nouveau Centre international de communications radiophoniques et pour l'emploi d'archivistes qui seront chargés de répertorier, d'évaluer, de trier, de classer et d'indexer les archives audiovisuelles à conserver ou à détruire.

Chapitre 28D

Bureau des services centraux d'appui

14. Parallèlement à ses activités opérationnelles habituelles, le Bureau des services centraux d'appui devra assurer le maintien des services et du matériel informatiques requis pour tous les bureaux situés dans les locaux transitoires et pour le bâtiment des conférences situé sur la pelouse nord. Il devra également veiller à ce que toutes les installations, y compris les locaux transitoires, soient gérées conformément aux normes sanitaires et de sécurité en vigueur et à ce que les services nécessaires relatifs à l'organisation des voyages, à la délivrance des visas et aux transports soient assurés sans interruption. Les activités logistiques liées à la gestion des mouvements du personnel (entrées et sorties) installé dans les locaux transitoires et au suivi des biens durables entrent également dans le cadre de ses attributions. En outre, le Bureau est chargé de pourvoir aux besoins du Secrétariat en matière de mobilier. Il devra faire face à des complications supplémentaires pour continuer de fournir les services d'appui nécessaires à la tenue des réunions officielles dans le centre de conférences transitoire. Il importera en particulier d'assurer le transfert des opérations et des systèmes d'appui aux conférences (systèmes de sonorisation et d'enregistrement des votes et infrastructure de production de radio et de télévision), comme suit :

a) En 2009 : du bâtiment des conférences existant vers l'édifice de la pelouse nord;

b) En 2011 : du bâtiment de l'Assemblée générale vers le bâtiment des conférences rénové (opérations relatives aux conférences, opérations centrales de radiodiffusion et opérations audiovisuelles);

c) En 2012 et en 2013 : du bâtiment des conférences de la pelouse nord vers le bâtiment de l'Assemblée générale rénové (réintégration de toutes les opérations relatives aux conférences).

15. À cet égard, les dépenses à prévoir pour la phase de rénovation sont estimées à 92 104 200 dollars. La majeure partie de ces dépenses concerne le mobilier et le matériel (66 886 000 dollars), qui englobent le mobilier de bureau requis pour quelque 4 500 fonctionnaires, les sièges des salles de conférence et les meubles à installer dans les halls, les salons et les salles réservées aux réunions officielles (55 568 400 dollars). Le mobilier sera requis lorsque les bâtiments rénovés seront de nouveau occupés. Il faudra également prévoir un montant de 9 270 600 dollars pour le Bureau au titre du mobilier et du matériel pour couvrir ses dépenses connexes afférentes à l'installation de radiodiffusion qui est inscrite au chapitre 27 (Information). Les ressources demandées à la rubrique Matériel divers (2 047 000 dollars) doivent servir à financer des stations réceptrices et des stations-relais pour les locaux transitoires et l'amélioration de l'équipement audio et vidéo pour permettre la transmission de signaux vers les locaux transitoires via l'intranet.

16. À la rubrique Autres dépenses de personnel, un montant de 6 210 200 dollars est nécessaire pour le financement de 11 postes provisoires afin de permettre l'accomplissement de fonctions diverses, liées notamment à la fourniture de services techniques spécialisés, à l'intégration des nouveaux systèmes de gestion des bâtiments, à l'achat de mobilier pour quelque 4 500 fonctionnaires, à la gestion des dossiers, à la gestion de l'espace et des équipements et à la connexion des installations de radiodiffusion.

17. Un montant de 2 705 900 dollars doit être prévu au titre des services contractuels afin d'assurer le transfert de toutes les applications des technologies de l'information et des communications vers le nouveau centre de conférences qui sera construit sur la pelouse nord et les services d'ingénierie requis pour l'aménagement et la mise en service de l'édifice de la pelouse nord et du bâtiment du Secrétariat. L'opération de transfert nécessitera également l'emploi de consultants (24 000 dollars) et des déplacements entre les bureaux extérieurs et le Siège pour les fonctionnaires qui ont des compétences spécialisées en rapport avec les applications transférées (69 500 dollars).

18. S'agissant des frais généraux de fonctionnement (10 454 500 dollars), des ressources sont demandées pour faire face à des besoins supplémentaires liés au stockage de mobilier et d'archives et aux emballages connexes, et pour couvrir les dépenses afférentes à des services de déménagement, à l'entretien des avertisseurs et des gicleurs d'incendie ainsi qu'à la réparation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour les locaux transitoires et le bâtiment des conférences qui sera construit sur la pelouse nord.

19. Le montant demandé au titre de l'amélioration des locaux (5 754 100 dollars) couvre l'achat du matériel de sécurité et les travaux d'entretien prévus pour 2009, afin de répondre aux besoins du Département de la sûreté et de la sécurité en

matériel et en logiciels pour le poste de commandement primaire des services de sécurité qui existe actuellement et un poste secondaire qui sera créé, y compris des caméras et des capacités de stockage nouvelles pour assurer les services supplémentaires nécessaires pendant les travaux de construction relatifs au plan-cadre d'équipement.

Chapitre 33

Sûreté et sécurité

20. Le total des ressources nécessaires pour la durée du projet s'élève à 53 933 600 dollars. Ce total comprend un montant de 49 281 300 dollars inscrit à la rubrique Autres dépenses de personnel, qui doit permettre de couvrir le coût de 128 postes provisoires (114 agents de sécurité, 8 administrateurs et 6 agents des services généraux) requis pour assurer l'application de dispositions conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de sûreté et de sécurité et pour gérer les dispositifs de sécurité supplémentaires à prévoir pour les locaux transitoires et les travaux de construction dans les bâtiments de la pelouse nord et du Secrétariat. Les titulaires de ces postes assumeront les fonctions suivantes : contrôle de l'accès aux locaux et contrôle des personnes, des colis et des véhicules à l'entrée et à la sortie des locaux transitoires et des bâtiments en travaux; établissement de dispositifs pour les situations d'urgence ou de crise dans les locaux transitoires et sur la zone du chantier; délivrance de cartes et autres documents d'identité pour tous les travaux de construction; détection des engins explosifs; sécurité incendie et contrôle des substances dangereuses; collaboration avec les autorités du pays hôte pour assurer le respect des dispositions des codes de sécurité et l'adoption de mesures correctives éventuelles; organisation d'exercices d'incendie et de formations à ces exercices; et vérification de tous les systèmes de sécurité installés dans l'ensemble des locaux transitoires. Toutes les livraisons de matériel et équipements liés aux travaux de construction seront soumises à un contrôle rigoureux conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au Siège. Le soutien cynophile devra donc être renforcé. Le recrutement de nouveaux agents de sécurité occasionnera des dépenses, liées notamment à l'achat d'uniformes, au contrôle de l'usage abusif de substances psychoactives et à l'organisation de tests psychologiques, à la formation, aux munitions, aux installations de stockage et aux vestiaires, aux communications et aux fournitures pour la brigade cynophile (3 428 300 dollars). En outre, du matériel de bureautique, du matériel de sécurité, des véhicules et des remorques, des appareils à rayons X et des détecteurs électromagnétiques seront requis pour tous les nouveaux points d'accès générés par le chantier (1 224 000 dollars).

IV. Modalités de financement

21. Lors de l'élaboration de la présente proposition, le Secrétaire général a été guidé par un certain nombre de considérations, notamment la nécessité d'éviter les doubles emplois et d'incorporer, dans la mesure du possible, les résultats des économies. Il a examiné les possibilités de financement dans le cadre du budget actuel approuvé pour le plan-cadre d'équipement et constaté que, à ce stade, les moyens dégagés dans le cadre du plan sur la base de l'analyse de la valeur en cours étaient insuffisants pour faire face aux dépenses annexes supplémentaires. Le

Secrétaire général a également examiné les capacités d'absorption des départements qui seront chargés d'assurer la poursuite des activités de l'ONU dans les meilleures conditions possibles durant la phase de rénovation, et constaté que ces capacités étaient limitées. Chaque fois que cela était possible, ces capacités ont été mobilisées pour faire face, en partie, aux demandes de ressources actuelles.

22. En conséquence, le Secrétaire général propose les modalités de financement ci-après pour les dépenses annexes afférentes au plan-cadre d'équipement :

a) Pour les dépenses de l'exercice biennal 2008-2009, suspension de l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2, ainsi que des articles 5.3 et 5.4 des Règlements financier et règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le crédit d'un montant brut de 45 496 700 dollars (montant net : 42 039 300 dollars) qui, sinon, devrait être annulé en vertu de ces dispositions;

b) Mention du fait que les prévisions de dépenses d'un montant de 148 255 000 dollars pour la période 2010-2013 seront examinées dans le contexte des projets de budget-programme pour les exercices biennaux correspondants, en tenant compte des soldes des crédits éventuels disponibles au titre du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

V. Conclusions

23. Le budget du plan-cadre d'équipement ne permet pas de couvrir certaines dépenses annexes prévues pour les départements qui appuieront le plan, par exemple les dépenses de mobilier et de matériel ou celles afférentes à la sécurité. Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour financer ces dépenses à l'aide du budget qu'elle a approuvé pour le plan-cadre d'équipement. À ce stade, le Secrétaire général a établi qu'il ne serait pas possible de financer les dépenses annexes prévues à l'aide du budget approuvé pour le plan-cadre. Dans le présent rapport, il évalue ces dépenses pour la période 2008-2013 et sollicite l'approbation de l'Assemblée pour les mesures énoncées au paragraphe 22.

VI. Décisions attendues de l'Assemblée générale

24. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions suivantes :

a) **Approuver le montant global des dépenses annexes estimé à 193 751 700 dollars;**

b) **Approuver l'inscription d'un montant de 995 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 4 254 000 dollars au chapitre 27 (Information), de 17 958 800 dollars au chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui), de 18 831 200 dollars au chapitre 33 (Sûreté et sécurité) et de 3 457 400 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;**

c) Décider que, afin de faire face aux dépenses annexes afférentes au plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal 2008-2009, l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2, ainsi que des articles 5.3 et 5.4 des Règles financières et règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies sera suspendue en ce qui concerne le crédit d'un montant brut de 45 496 700 dollars (montant net : 42 039 300 dollars) qui, sinon, devrait être annulé en vertu de ces dispositions;

d) Noter que les prévisions de dépenses d'un montant de 148 255 000 dollars (montant net : 141 099 200 dollars) pour la période 2010-2013 seront examinées dans le contexte des projets de budget-programme pour les exercices biennaux correspondants, en tenant compte des soldes des crédits éventuels disponibles au titre du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.
